

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****4ÈME Réunion de 2016****Séance du 19 octobre 2016****CD20161019_4****id. 2894**

L'an deux mille seize le dix neuf octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT
ET AU SUIVI DES EAUX
DÉCISION MODIFICATIVE DE 2016**

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée le projet de Décision Modificative pour l'exercice 2016 du SATESE tel qu'il a été adopté par le comité de gestion.

L'équilibre en mouvements réels de ce projet s'établit à **136 543 €**.

Le détail des diverses opérations se trouve ci-après.

A - DEPENSES

- SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE 20 Immobilisations incorporelles

Compte 2051	Acquisition de logiciels.....	1 000,00 €
-------------	-------------------------------	------------

CHAPITRE 23 Immobilisations en cours

Compte 231318	Autres bâtiments publics.....	49 736,14 €
---------------	-------------------------------	-------------

<u>CHAPITRE 020</u>	<u>Dépenses imprévues.....</u>	2 390,86 €
----------------------------	---------------------------------------	-------------------

Restes à réaliser compte 2031	Frais d'études.....	36 000,00 €
-------------------------------	---------------------	-------------

Restes à réaliser compte 231318	Autres bâtiments publics	4 500,00 €
---------------------------------	--------------------------------	------------

Sous-total des restes à réaliser.....	40 500,00 €
---------------------------------------	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	93 627,00 €
--	--------------------

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 011 Charges à caractère général

Comptes 60	Achats et variation des stocks.....	1 100,00 €
------------	-------------------------------------	------------

Comptes 61	Services extérieurs.....	1 100,00 €
------------	--------------------------	------------

Comptes 62	Autres services extérieurs.....	30 950,00 €
------------	---------------------------------	-------------

Sous-total des dépenses du chapitre 011.....	33 150,00 €
--	-------------

CHAPITRE 012 Charges de personnel et frais assimilés

Comptes 63	Impôts, taxes et versements assimilés.....	800,00 €
------------	--	----------

Comptes 64	Charges de personnel.....	6 400,00 €
------------	---------------------------	------------

Sous-total des dépenses du chapitre 012.....	7 200,00 €
--	------------

<u>CHAPITRE 022</u>	<u>Dépenses imprévues.....</u>	2 566,00 €
----------------------------	---------------------------------------	-------------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	42 916,00 €
---	--------------------

TOTAL DES DEPENSES.....	136 543,00 €
--------------------------------	---------------------

B - RECETTES

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Compte 001	Résultat d'investissement 2015 reporté.....	86 772,33 €
<u>CHAPITRE 10 Dotations, fonds divers et réserves</u>		
Compte 10222	F.C.T.V.A.....	620,67 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		87 393,00 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Compte 002	Résultat de fonctionnement 2015 reporté.....	95 768,98 €
<u>CHAPITRE 74 Dotations et participations</u>		
Compte 7473	Participation départementale.....	-48 620,00 €
Compte 7475	Autres groupements de collectivités et étab. publics.....	2 001,02 €
	Sous-total des recettes du chapitre 74.....	-46 618,98 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		49 150,00 €
TOTAL DES RECETTES.....		136 543,00 €

Actualisation au 1^{er} janvier 2017 du prix des prestations de services fournies par le SATESE.

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'Assemblée les tarifs à appliquer aux prestations fournies par le SATESE à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il propose d'actualiser ces tarifs à hauteur de 1%, comme détaillé ci-dessous:

	Tarifs 2016	Tarifs 2017
<u>1 – Frais de personnel</u>		
Heure de secrétariat	30,16 €	30,46 €
Heure de technicien	41,13 €	41,54 €
Heure d'ingénieur	57,26 €	57,83 €

2 – Matériel

Véhicules: forfait par déplacement (jusqu'à 100 km).....	30,69 €	30,99 €
Véhicules: au-delà de 100 km par déplacement.....	0,63 €	0,64 €
Appareil de prélèvement automatique/jour.....	69,93 €	70,62 €
Appareil de mesure de débit/jour.....	69,93 €	70,62 €
Enregistreur (T,PH,RN,02 C)/jour.....	69,93 €	70,62 €
Oxymètre/jour.....	69,93 €	70,62 €
<u>3 – Sondage bassin</u>	554,83 €	560,38 €

4 – Suivi qualité eau

Prélèvement sur cours d'eau.....	79,50 €	80,29 €
Tarage rivières.....	110,42 €	111,52 €
Courbe de tarage.....	165,64 €	167,30 €
Pose d'échelles.....	552,15 €	557,67 €

5 – Analyses

Les tarifs appliqués sont ceux pratiqués par les laboratoires qui réalisent les analyses le jour de la prestation.

Révision du barème de rémunération concernant les conventions relatives à l'assistance technique dans le domaine de l'eau établies entre le département et les collectivités.

Dans sa séance du 2 mars 2009, pour faire suite à la nouvelle réglementation qui concerne l'assistance technique du SATESE auprès des collectivités, le Conseil Départemental a mis en place une convention dans le domaine de l'assainissement et de la gestion de l'eau.

Il est prévu, dans l'article 8 de cette convention, que le barème de rémunération soit révisé sur proposition du Comité de gestion du SATESE.

Monsieur le Président propose, pour l'année 2017, comme pour les années précédentes, de maintenir le barème de rémunération concernant les conventions relatives à l'assistance technique en direction des collectivités. En effet, le montant payé par celles-ci est le produit du coût par habitant par la population totale de la commune, qui est précisée par la Préfecture en début d'année. Or cette population totale, entre 2015 et 2016, pour les collectivités qui ont signé la convention, a enregistré une augmentation de 2%.

Monsieur le Président rappelle la tarification de la convention :

– **assainissement collectif :**

- 0,55 €/habitant pour une prestation complète comprenant l'autosurveillance,
- 0,27 €/habitant si la collectivité bénéficiaire ne requiert pas l'autosurveillance de la part du SATESE.

- **assainissement non collectif** : 0,10 €/habitant,

- **gestion des milieux aquatiques** : 0,10 €/habitant.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du comité de gestion du SATESE,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve la décision modificative du SATESE pour 2016 qui s'équilibre en mouvements réels à 136 543 € ;
- Approuve l'actualisation à hauteur de 1% des tarifs des prestations fournies par le SATESE à compter du 1^{er} janvier 2017 selon le détail figurant ci-dessus ;
- Décide le maintien pour 2017 du barème de rémunération visé ci-dessus concernant les conventions relatives à l'assistance technique en direction des collectivités.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC